

Les premières armoiries des villes étaient fort simples et se rattachaient ordinairement à quelque souvenir de leur affranchissement. C'était pour la plupart du temps les tours, les donjons, les remparts à l'aide desquels la bourgeoisie avait tenu tête à ses seigneurs ou à ses évêques. L'orme des armoiries de Vienne n'a pas eu d'autre origine ni d'autre signification. Il rappelait, comme le fameux chêne de Garnica, qui figure dans le blason de la province de Biscaye, l'arbre sous lequel les citoyens avaient coutume de s'assembler pour traiter de leurs affaires et du maintien de leurs *fueros* ou privilèges (1). Ce fut devant l'église de Saint-Pierre-entre-Juifs et sur la place ombragée d'un orme séculaire, que se réunirent, pour réclamer une commune, les bourgeois de Vienne, et c'est en mémoire du lieu où s'était organisée cette première conjuration qu'ils adoptèrent l'orme pour armoiries. Il leur servit de point de ralliement, à défaut des tours, des châteaux, des forteresses que le clergé retenait dans ses puissantes mains, et c'est à ce titre qu'il devint l'emblème de la nouvelle commune. Il remplaça sur les sceaux et les bannières de la cité, non l'aigle qui n'a laissé de trace nulle part, mais bien le chef couronné de S. Maurice que Vienne avait porté tant qu'elle ne faisait qu'un seul et même corps avec l'église, l'archevêque et le chapitre. L'orme est le signe de l'affranchissement communal, et il a continué de servir seul d'armoiries à la ville tant qu'elle a conservé la jouissance ou du moins le souvenir des franchises des libertés dont il est le symbole.

L'addition du calice et de l'hostie ne date que d'une époque où il n'y avait pour ainsi dire plus de commune à

(1) *La vraie et parfaite science des Armoiries*, par Pierre Paillot ; Paris, 1664, in-fol., p. 45. — *Origine des Armoiries*, par le P. Menestrier. Paris, 1679, in-12, p. 177.